



1. Pôle Métropolitain : actions validées par la conférence des Présidents, première ébauche du budget, conflits d'agenda réunions du Pôle et de la CCLO.
2. Transport à la demande : renouvellement de la convention.
3. Ingénierie et assistance aux communes dans le domaine de l'aménagement : création d'un service commun.
4. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
5. Autorisation donnée au Président de signer un marché.
6. Information au Bureau concernant les marchés suivants (procédure adaptée).
7. Questions diverses

-----

**1. POLE METROPOLITAIN : ACTIONS VALIDEES PAR LA CONFERENCE DES PRESIDENTS, PREMIERE EBAUCHE DU BUDGET, CONFLITS D'AGENDA REUNIONS DU POLE ET DE LA CCLO**

Le bureau prend connaissance du plan d'actions 2019 et du budget prévisionnel.

**2. TRANSPORT A LA DEMANDE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

Une présentation détaillée du service du T.A.D (modalités d'organisation du service, bilan 2017/2018 du fonctionnement du service Mobilacq, budget primitif 2019) est faite au bureau qui émet un avis favorable au deuxième renouvellement de la convention transport à la demande avec la Région, dans les mêmes conditions que la précédente ainsi qu'au renouvellement du marché avec l'entreprise BPV du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 janvier 2021.

**3. INGENIERIE ET ASSISTANCE AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT : CREATION D'UN SERVICE COMMUN**

Par délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2018, l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » a été réécrit, excluant désormais l'aménagement qualitatif et la création des espaces publics communaux.

Dans ce contexte, la communauté souhaite proposer une nouvelle offre d'accompagnement technique et administratif aux communes. Celles-ci ont en effet besoin d'une ingénierie suffisamment structurée pour mener à bien les opérations qu'elles initient au titre de leurs compétences dans les différents domaines de l'aménagement de leur territoire.

La communauté souhaite proposer aux communes l'adhésion à un service commun pour répondre à leurs besoins en matière d'ingénierie pour ce qui est des compétences non transférées à la communauté de communes, et notamment dans le cadre de l'aménagement qualitatif des espaces publics et la création d'espaces publics nouveaux.

Les missions du service commun concernent les seuls domaines de l'aménagement et des infrastructures (voirie, espaces verts, éclairage public, gestion du pluvial), le domaine « Bâtiment » étant exclu. Elles porteront sur :

- de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) technique, juridique et financière
- de la Maîtrise d'Œuvre, partielle ou totale, telle que prévue par la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP, ainsi que par ses textes d'application.

Les effets de la mise en commun de service seront réglés par la conclusion d'une convention.

Le bureau émet un avis favorable sur le principe de la création de ce service commun.

#### **4. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES**

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par les communes de Pardies et Sallespisse pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

#### **5. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à l'entretien des espaces verts sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres

#### **6. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURE ADAPTEE)**

Le bureau prend acte de l'attribution du marché relatif à l'enfouissement du réseau éclairage public, rue de la côte de Pondix, impasses Beau soleil, Pic d'Orhy et Pic d'Anie à Artix.

#### **7. QUESTIONS DIVERSES :**

- Conférence des Maires le 18 février : réception de l'Aadt (rappel).
- Manifestation en soutien du personnel de la Clinique Labat samedi 16 février à 10h devant la mairie d'Orthez. Le Président appelle les élus qui le souhaitent à y participer.